Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie (ANADAV)

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 PARIS

> RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2022

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, puis pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007 et enfin pour mise en conformité avec la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1^{er} janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2021, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

I - RAPPORT D'ACTIVITES

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2021 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

Point sur les avenants et nouveaux contrats signés en 2021 par le Président du Conseil

GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM

Le 11 février 2021, ajout de 2 supports temporaires en UC:

- Ananké Mai 2021,
- Porphyre Mai 2021.

Le 11 février 2021, ajout d'un support non coté, possibilité d'avoir jusqu'à 3 profils de Gestion Déléguée dans un même contrat, et investissement direct du fonds euros de la poche en Gestion Déléguée (sans passer par le support d'attente, à la souscription).

Le 21 mai 2021, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Ephélide Septembre 2021,
- Porphyre Vert Septembre 2021.

Le 29 septembre 2021, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Porphyre Vert Janvier 2022,
- Versalto Janvier 2022.

GROUPAMA SECURITÉ

Le 6 juillet 2021, ajout d'une garantie Rente Education (à effet du 11 octobre 2021).

II - RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	382 688	Produits d'exploitation	695 400
Impôt sur les sociétés	82 314	Produits financiers	3 753
Résultat bénéficiaire	234 152		
Total	699 154		699 154

Commentaires:

Les produits:

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 669 603 €, en hausse de 21 % ; le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le CTP.

Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 382 688 € (en baisse de 6 % par rapport à 2020) correspondent principalement à :

✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 253 563 €

✓ Frais de fonctionnement courant : 24 813 €

✓ Location de bureau et charges locatives : 20 577 €

✓ Frais de déplacement et ITP : 23 386 €

✓ Dons aux associations : 20 000 €
✓ Honoraires comptables : 8 936 €
✓ Honoraires juridiques : 8 056 €

✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 7 537 €

✓ Organisation de l'Assemblée Générale : 4 462 €

2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 352 661
Autres immob. financières	3 502	Report à nouveau	794 705
	4 176	Résultat de l'exercice	+ 234 152
			2 381 518
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	63 648	Dettes financières	49
Valeurs mob. de placement	1 180 229	Dettes fournisseurs	9 878
Disponibilités	1 203 371	Dettes fiscales et sociales	32 773
Charges constatées d'avance	13 616	Autres dettes	40 823
	2 460 865		83 523
TOTAL	2 465 040	TOTAL	2 465 040

A l'actif

Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

Créances

Il s'agit principalement d'un excédent d'acompte d'impôts sur les sociétés versé, d'un crédit de TVA et de cotisations à recevoir.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées notamment de titres Groupama Equilibre (405 003 €) et Euro capital durable I (103 506 €), d'un compte Elancio Pro (362 574 €) ainsi que d'un contrat de capitalisation (300 000 €).

Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde des comptes bancaires BNP.

Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part du coût de l'assurance de Responsabilité Civile et à l'hébergement du Site Internet, réglés d'avance en 2021 au titre de l'exercice 2022.

Au passif

Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement aux honoraires comptables et juridiques de l'année 2021 et aux frais dus au prestataire téléphonique depuis 2014.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 234 152 euros de la manière suivante :

- Total	1 028 857 €
- Report à nouveau précédent	794 705 €
- Résultat de l'exercice	234 152 €

<u>Affectation</u>:

- Au report à nouveau 1 028 857 €

IV - <u>BUDGET PREVISIONNEL 2023</u>

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION